



## L'acquéreur de notre terrain ne veut plus acheter

Par **benjalene**, le **24/11/2013** à **20:35**

Bonjour,

Après près de 18 mois, la vente d'une partie de notre terrain devrait être concrétisée par la signature de l'acte définitif chez le notaire de l'acquéreur. Or, notre notaire nous informe que ledit notaire a classé ce dossier sans suite et notre agent immobilier nous annonce que l'acquéreur ne veut plus acheter. Nous avons envoyé un recommandé à l'acquéreur ainsi qu'au notaire pour leur demander un rendez-vous pour la signature de l'acte de vente. Quels recours avons nous ?

Je vous remercie de vos réponses

Bien cordialement

V. xxxxxxxxxxx

Par **cocotte1003**, le **25/11/2013** à **05:15**

Bonjour, vous avez du signer in compromis de vente, c'est la que vous trouverez la réponse à votre question. Il peut y avoir une clause de temps pour signer l'acte définitif et les modalités d'indemnisation, cordialement